



Informations en langage simplifié

Qu'est-ce qu'une quarantaine ?

Si vous croisez une personne malade, il est possible qu'elle vous ait infecté(e).

La maladie se déclarera alors quelques jours plus tard.

Cependant, vous pouvez à votre tour contaminer d'autres personnes. C'est pourquoi les autorités sanitaires vous appellent pour vous placer en **quarantaine** à domicile.

Ça se prononce Ka-ran-tai-ne.

Vous devez rester **chez vous**.

Vous ne pouvez pas **aller travailler**.

Vous ne pouvez pas **recevoir de la visite**.

Si vous habitez avec d'autres personnes, vous devez rester dans votre chambre.

Vous devez également **manger seul(e)**.

La quarantaine dure deux semaines.

Contactez vos amis et vos proches par téléphone, ils pourront vous aider.

Notamment pour :

- Faire vos courses
- Aller promener le chien

Si **personne** ne peut vous aider, appelez les autorités sanitaires.



Qu'est-ce que le coronavirus ?

Le coronavirus est un agent pathogène.

Il est également appelé COVID-19.

Quels sont les symptômes du coronavirus ?

Les personnes qui souffrent du coronavirus ont :

- un rhume et de la toux
- de la fièvre
- des problèmes respiratoires

Pour les personnes âgées et affaiblies, la maladie peut être très dangereuse.

Certains meurent du coronavirus.

Une personne affectée par le coronavirus peut en contaminer d'autres.

Par exemple :

- Lorsqu'elle tousse devant d'autres personnes.
- Lorsqu'elle éternue à proximité d'autres personnes.



Que faut-il faire dans tous les cas ?

- Se laver fréquemment les mains.
- Éternuer dans le creux du coude.
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique pour se moucher.



Même formulé oralement, l'ordre de mise en quarantaine est obligatoire, au même titre qu'un avis rédigé par écrit.

Vous vous exposez à des sanctions si vous ne respectez pas l'ordre de mise en quarantaine.

Source : www.mags.nrw.de